

« Enfin une porte s'ouvre, le cœur me bat à rompre dans ma poitrine... Un eunuque noir apparaît. Allah ! qu'il est laid ! Mais, à sa suite, qu'elle est belle. Il m'a semblé voir poindre dans l'histoire, après le règne obscur des tyrans, une aurore de liberté... ».

Mais revenons en séance. Sur notre proposition de loi des discours ont été faits au cours d'une discussion générale. Ils ont été pour quelques-uns refaits à propos des articles. Des précisions ont été demandées. Des interruptions ont jailli. Elles sont parfois reposantes comme celle que rapporte Blaveau dans ses souvenirs parlementaires sur la discussion de la propriété littéraire en 1866.

Pendant le discours de Quérout, un incident égaya la Chambre. Il avait dit, un peu imprudemment : « Si les fils de Corneille et de Molière veulent être payés et honorés par nous, qu'ils fassent *le Cid* et *le Misanthrope* ». Et il s'était arrêté une demi-seconde sur cette phrase à effet. Des hauteurs de la droite, une interruption retentit. Il y avait alors parmi les députés de Rouen un vieillard nommé Corneille qui était l'arrière-petit-neveu du cousin de celui dont Napoléon eût voulu faire un prince. Il s'écria dans un élan de modestie : « Les moules de grands hommes sont brisés ». Mais Quérout continuant à taquiner les descendants des grands ancêtres, il n'y tint plus et, d'une voix plus forte qu'on ne l'eût attendue de son âge : « Je demande la parole ». — « Pour un fait personnel ! », ajouta Belmontet qui avait quelquefois de l'esprit. Et l'on se mit à rire dans cette Chambre où l'on riait peu. Quant à M. Corneille, député de Rouen, content sans doute d'avoir demandé la parole, il ne la prit pas.

Il est rare qu'au cours de la discussion d'une loi éclate un de ces orages que le public des tribunes appelle toujours de ses vœux. Cela est réservé aux interpellations. Des paroles vives peuvent parfois s'échanger mais elles sont accueillies de part et d'autre avec la sérénité dont Jules Simon a dit un jour le secret : « Quand un contradicteur m'appelle gredin, je comprends qu'il m'accuse de ne pas être d'accord avec lui sur la façon d'allumer les réverbères ».

D'ailleurs les ressources d'habileté parlementaire employées pour expliquer et atténuer un mot excessif ou une épithète malsonnante sont infinies. Le 31 juillet 1874, Gambetta apostrophait, à l'Assemblée natio-